

Provocation islamiste à Béziers : Robert Ménard ne cédera pas

écrit par Alain de Catalogne | 2 mars 2016



Faisons confiance à Robert Ménard pour régler rapidement cette provocation

Depuis plusieurs semaines, des militants proches de la mouvance islamiste occupent illégalement le domaine public de Béziers. Leurs chefs sont bien connus : Mehdi Roland, Linda Mendy-Hamdani, Omar Khatiri. Tous se sont signalés ces derniers mois par des troubles à l'ordre public et sont poursuivis à ce titre.

Communiqué de la Mairie de Béziers : Occupation illégale du domaine public : pas de repas communautariste sur les Allées Riquet !

Depuis environ six semaines, une vingtaine de militants, proches de la mouvance islamiste et engagés dans le combat contre l'État d'Israël, occupent illégalement le domaine public de la ville, d'abord sur la place De Gaulle, puis sur les Allées Riquet. Le prétexte est la distribution d'une soi-disant « chorba populaire ». Sitôt informée de cette violation, la Ville a systématiquement et à chaque fois fait dresser un procès-verbal et infligé une amende.

Les chefs de ces militants sont bien connus : Mehdi Roland, Linda Mendy-Hamdani, Omar Khatiri. Tous se sont signalés ces derniers mois par des troubles à l'ordre public et sont poursuivis à ce titre.

Tout aussi grave, une des nombreuses associations qu'ils utilisent alternativement comme paravent à leurs actions, en l'occurrence « Esprit Libre », vient d'être

l'objet d'une plainte pour une affaire de faux et usage de faux de la part d'une structure d'insertion financée par l'État et l'Union européenne. Sans complexe, Mehdi Roland et ses amis avaient ajouté le logo d'Esprit libre à ceux de l'UE et de cette association afin d'attirer à eux des jeunes du quartier de La Devèze.

A ces éléments, il convient d'ajouter que, sous couvert d'aide aux plus démunis, ces militants poursuivent une action communautariste. En effet, et ils ne s'en cachent pas, l'essentiel des produits utilisés pour cette soi-disant « chorba populaire » provient de commerces halal. Il est d'ailleurs curieux de constater que le parti communiste prête la main à l'opération en mettant à disposition son local de la rue Voltaire...

Bien évidemment, cette « chorba populaire » ne bénéficie d'aucune habilitation ou aucun agrément des pouvoirs publics au titre d'association sociale. La Ville n'a pas été en mesure non plus de vérifier si la réglementation visant à garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires a été respectée, le groupe de Mehdi Roland refusant de communiquer le ou les lieux de fabrication des repas distribués. Au vu de tous ces éléments, la Ville de Béziers a mis en demeure Mehdi Roland, Linda Mendy-Hamdani et Omar Khatiri de cesser immédiatement toute occupation du domaine public sous peine de transmission du dossier au procureur de la république.

<http://www.francepresseinfos.com/2016/02/beziers-halte-loccupation-illegale-du.html>